

Compte rendu de la séance extraordinaire

du 08 janvier 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Lucile KROLL

Ordre du jour:

- Approbation marché pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Eau Potable
- Demande subvention DETR 2021 - appartement mairie
- Chocolats commandés à l'APE

Délibérations du conseil:

Approbation marché pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Eau Potable (DE 2021 01 01)

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2020-06-07 du 12 juin 2020 approuvant la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le département pour la réactualisation de l'étude diagnostique AEP et numérisation des plans ;

Vu la délibération n° 2020 09 01 du 25 septembre 2020 approuvant le dossier de consultation des entreprises pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Eau Potable et sollicitant l'aide financière de l'Agence de l'Eau RMC ;

Vu le rapport d'appel d'offres, la Commission d'achat pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) propose de retenir l'offre du bureau d'études Réalités Environnement pour la tranche ferme d'un montant de 40 880,00 € H.T.

APPROUVE à l'unanimité, le marché à intervenir avec le bureau d'études Réalités Environnement, 62 avenue Gabriel Péri, 26 600 Tain l'Hermitage, pour la tranche ferme d'un montant de 40 880,00 € H.T., soit 49 056,00 € T.T.C.

AUTORISE le Maire à signer ledit marché et les pièces subséquentes.

Demande subvention DETR 2021 - appartement mairie (DE 2021 01 02)

Madame le Maire expose au Conseil municipal que l'appartement attenant à la Mairie, qui est situé au RDC en plein centre du village, est inoccupé du fait de sa vétusté. Pourtant, la revitalisation du centre bourg est un enjeu fondamental pour le développement de notre territoire. Le fait d'en améliorer les conditions d'habitabilité et de confort permettra de bénéficier d'un logement de qualité et accessible, notamment pour des ménages modestes ou âgés.

Madame le Maire précise que cette initiative prendrait en compte la rénovation thermique et énergétique .

Elle soumet à l'examen du Conseil Municipal un avant-projet sommaire réalisé M. GENTIAL, pour un montant de travaux de 60 240,88 € H.T. soit 66 264,97 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré ;

APPROUVE l'avant-projet qui lui est présenté, estimé à **60 240,88 € H.T.**

SOLLICITE l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR pour financer ces travaux.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

Chocolats commandés à l'APE (DE 2021 01 03)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19, le traditionnel repas des anciens n'a pas pu avoir lieu en décembre 2020 et que par conséquent, il a été décidé d'offrir un ballotin de chocolats à toutes les personnes de plus de 65 ans inscrites sur les listes électorales.

Considérant que l'Association des parents d'élèves de l'école du Bessat a organisé une vente de chocolats en lien avec la chocolaterie Coulois à Saint-Etienne, il avait été proposé de commander les ballotins par le biais de cette association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'achat par le biais de l'APE de 65 ballotins de 200 g au prix de 7,00 € pièce pour les personnes seules, soit un montant de 455,00 € et de 36 ballotins de 500 g au prix de 13,00 € pour les couples, soit un montant de 468,00 €.

AUTORISE Mme le Maire à mandater la somme totale de **923,00 €** au nom de l'Association des Parents d'élèves.

La séance est levée à 20 h 48

Pour extrait certifiée conforme.

Le Maire

Isabelle VERNAY

